



Municipalité de Palmarolle

AUX CONTRIBUABLES DE PALMAROLLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Au cours de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue le 8 septembre 2020, à 19 h, à la grande salle du Centre municipal au 124, rue Principale à Palmarolle, ceux-ci ont adopté le second projet du *Règlement n° 323* intitulé : « *Modifiant le Règlement n° 141 concernant la zone 106* ».

À la suite des recommandations du directeur national de la *Santé publique* en lien avec le coronavirus (COVID-19), la Municipalité restreint l'accès au public de son bureau administratif et ce, jusqu'à nouvel ordre. Les personnes intéressées à prendre connaissance dudit projet de règlement pourront le faire en faisant une demande par téléphone au 819-787-2303 au poste 21.

DONNÉ À PALMAROLLE CE DIXIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020.

VÉRONIQUE HINCE, DIRECTRICE GÉNÉRALE P. I., SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE P. I.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(ARTICLE 420 DU CODE MUNICIPAL)

JE SOUSSIGNÉE, VÉRONIQUE HINCE, DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM, DE LA MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE, RÉSIDANT À AUTHIER, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CI-ANNEXÉ EN AFFICHANT TROIS COPIES, LE DIXIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020, AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE DIXIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020.

VÉRONIQUE HINCE, DIRECTRICE GÉNÉRALE P. I., SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE P. I.

